



Contrat Territorial du Bassin Versant du Lembronnet

Bulletin d'information du volet agricole n°10 - Juillet 2017



EDITO

Sommaire

- Actualités.
- Retour sur les évènements.
 - | Journée technique annuelle.
 - | Jubil et tour de plaine.
 - | Visite essai desherbage tournesol.
 - | Visite CUMA St Bonnet près Riom.
- D'autres infos
 - | Analyses effluents/terres.
 - | Bulletin de santé du Végétal | recherche observateurs.
- Evènements départementaux.
- Publications.
- Dates à retenir.

Contacts

Animateur du Contrat
Territorial du bassin versant du Lembronnet
Cédric Gauthier :
04 73 96 38 25

Animateur du volet agricole du
Contrat Territorial du bassin du Lembronnet
Alban Mialon : 04 73 44 45 13
06 30 00 26 46

Animateur du Territoire Limagne Sud
Olivier Lastiolas 04 73 71 62 15

Elu Chambre responsable du
Territoire Limagne Sud
Gérard Landry

Elu Chambre responsable du suivi
des Contrats Territoriaux
Daniel Condat

Depuis 2012, la Chambre d'agriculture renforce son investissement et sa coopération dans les territoires.

A travers son engagement, elle poursuit ici son implication dans les procédures environnementales.

Elle accompagne les agriculteurs dans l'évolution de leur conduite agronomique, dans la gestion de leurs cultures et prairies ainsi que de leurs sols et effluents.

A la recherche d'économies à pérenniser, notre objectif est de vous mobiliser dans l'appropriation de ces nouvelles pratiques conciliant économie et prise en compte de l'environnement.

Votre Chambre d'agriculture rappelle enfin qu'elle s'engage avec le souci permanent d'assurer la représentativité et la défense des intérêts des agriculteurs.

Le vif intérêt affiché par les agriculteurs du bassin versant quant à la possibilité de pouvoir gérer de façon plus aisée et respectueuse de l'environnement leurs pratiques phytosanitaires nous encourage dans notre accompagnement. La mise en place d'aires de lavage individuelles ou collectives constituerait, et constituera, nous l'espérons, un projet abouti ainsi qu'une forme de succès du contrat.

Ce bulletin conserve sa fréquence bi-annuelle. Il reste l'outil nous permettant de vous informer, des manifestations organisées sur votre territoire ou sur d'autres territoires, ainsi que de l'évolution des travaux et des actions des contrats.

Daniel Condat

*Vice-président de la Chambre d'agriculture
Elu en charge du suivi des Contrats Territoriaux*

Actualités

Zone Vulnérable | Le programme d'actions régional est applicable.

Le Préfet de Région a confirmé le 29 mars dernier son application dans toutes les communes classées. Il précise les détails de l'obligation de couverture des sols et les possibilités de dérogation :

1) Intercultures longues : l'obligation de couverture des sols après récolte en interculture longue est le principe général, pour limiter le lessivage des nitrates pendant les pluies d'automne.

• **Cette couverture peut être obtenue :**

- par l'implantation d'une culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN),
- par l'implantation d'une culture dérobée (= qui sera récoltée),
- derrière colza, par les repousses de colza,
- derrière une culture de maïs, de sorgho ou de tournesol, par un broyage fin des cannes suivi d'un enfouissement des résidus dans les jours suivant la récolte de cette culture, et ce, quelle que soit la date de récolte de cette culture.

Les repousses de céréales et les légumineuses pures ne sont pas autorisées pour remplir l'obligation de couverture en interculture longue.

• **Date d'implantation des CIPAN et dérobées :**

Si la récolte a lieu avant le 15 septembre, l'implantation doit se faire avant **le 1^{er} octobre**.

Après une récolte effectuée après le 15 septembre, il n'y a pas d'obligation d'implanter un couvert (CIPAN, ou dérobée), mais s'il s'agit de maïs, sorgho ou tournesol, l'obligation de broyage-enfouissement mentionnée plus haut s'applique.

• **Date de destruction des couverts (CIPAN) :** **pas avant le 15 novembre.** Exception : en sol argileux (plus de 27 % d'argile) et au bout de 2 mois après le semis, la destruction est possible à partir du 1^{er} octobre.

• **Mode de destruction des couverts :** destruction chimique interdite sauf en cas d'implantation de la culture suivante par semis direct sous couvert, ou autres techniques sans labour.

• **Epandage d'engrais et effluents azotés sur le couvert :**

Sur CIPAN, l'épandage des engrais azotés de type III (engrais minéraux) est interdit alors qu'il est autorisé sur cultures dérobées sous réserve d'un calcul de la dose d'azote prévisionnelle. Sur CIPAN et dérobées, l'épandage des effluents organiques est autorisé sous certaines conditions : se renseigner.

Pour une implantation réussie des CIPAN/ dérobées : réaliser le semis des cultures intermédiaires le plus tôt possible après récolte.

*Pour le choix des espèces et la conduite des couverts, vous pouvez consulter notre guide : « **Cultivons nos couverts végétaux** » sur notre site :*

http://www.chambre-agri63.com/fileadmin/images_ca63/Nos_publications/Cultures/Fiches_techniques/Cultivons_nos_couverts_vegetaux_-_201606.pdf

2) Cas des intercultures courtes : Entre une culture de colza et une culture semée à l'automne (blé par exemple), les repousses de colza doivent être maintenues 1 mois au moins après récolte.

Des dérogations sont prévues concernant l'obligation de couverture des sols et les dates de destruction. Dans ce cas, vous devez déposer une déclaration à la DDT avant le 15 août.

Pour plus de précisions, consulter notre site :

<http://www.chambre-agri63.com/pages-hors-menu-internet/liste-archives-internet/detail-actu/backPID/3503/actualite/zone-vulnérable-derogation-a-lobligation-de-cipan.html>

Le détail des conditions de dérogations est précisé au verso du formulaire de déclaration.

Attention : Si avez déclaré des CIPAN/dérobées en SIE dans le cadre de votre déclaration PAC, il vous faut implanter au moins 2 espèces parmi la liste proposée et la dérogation à l'implantation de CIPAN pour la Zone Vulnérable n'est pas possible pour ces parcelles !

Rappels réglementations cours d'eau

Suite à des questions et des confusions, vous trouverez joint à ce bulletin un document rappelant différentes réglementations sur les cours d'eau en lien avec l'activité agricole (cours

d'eau au sens du code de l'environnement, cours d'eau BCAE, ZNT eau) avec une cartographie de ces 3 réglementations pour le Bassin Versant du Lembronnet.

Les évènements | Retours

➤ Réunion technique annuelle | mercredi 25 janvier

La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme a organisé sa réunion technique annuelle à destination des agriculteurs du bassin versant du Lembronnet le mercredi 25 janvier 2017 de 14h à 17h à la salle polyvalente d'Antoingt.

Au programme :

- Bilan des actions agricoles 2016 du Contrat Territorial.
- Bilan qualité de l'eau : analyse nitrates et analyse phytos.
- Résultats des essais 2016 de la Chambre d'agriculture : essai optimisation utilisation du glyphosate, essai couverts végétaux, essai variétés tournesol, essai fertilisation maïs fourrage et maïs grain.
- Synthèses : résultats économiques sur 3 ans réseau fermes DEPHY, choisir sa variété de blé en fonction de sa tolérance aux maladies et de son potentiel.
- Proposition de programme d'actions 2017.
- Point actualités : Règlementation Zones Vulnérables + Lutte Ambroisie. **19 agriculteurs étaient présents lors de cette réunion.**



➤ Méthode JUBIL | mercredi 3 mai

La méthode JUBIL permet d'ajuster le dernier apport d'azote sur blé avec une analyse de la disponibilité d'azote dans le jus de bas de tige du blé réalisée entre le stade 2 nœuds et le stade dernière feuille étalée.

Les analyses JUBIL ont eu lieu le mercredi 3 mai matin au hangar du GAEC JACOB. 27 parcelles de

blé de 14 exploitations ont été analysées.

Les résultats indiquaient un conseil élevé (60 et 80 uN/ha). Ces résultats s'expliquent par les conditions climatiques : démarrage précoce en sortie d'hiver, sécheresse puis froid en avril qui ont impacté fortement la valorisation du deuxième apport d'azote et la minéralisation du sol, et conduit à un stress et une « faim d'azote » du blé.

➤ Tour de plaine | mardi 10 mai

Un tour de plaine a eu lieu mercredi 10 mai après-midi, avec la visite de parcelles sur les communes d'Antoingt, Mareugheol et Vodable. **6 agriculteurs étaient présents.**

Au programme :

- Rappels réglementaires sur la réglementation liée à la protection de l'eau : bandes enherbées, respect des ZNT.
- Point sur l'efficacité des programmes de désherbage.
- Surveillance maladies du blé et protection fongicides.

La visite des parcelles a montré la faible pression maladies sur blé cette campagne avec seulement quelques tâches de septoriose sur les feuilles les plus basses et des débuts d'attaque de rouille jaune sur la variété Sy moisson. Peu de maladies, mais en revanche beaucoup de tâches physiologiques notamment sur variété Apache en raison du stress climatique. Au niveau du désherbage du blé, le problème récurrent du raygrass sur certaines parcelles avec la suspicion de résistance et de pertes d'efficacité de certains herbicides appliqués en sortie d'hiver.



📌 Visite essai désherbage mixte du tournesol | mercredi 21 juin

La visite de l'essai a eu lieu le 21 juin matin. **4 agriculteurs étaient présents**

Programme :

- Présentation du protocole et des différentes modalités de l'essai.
- Observation visuelle et comparaison de l'efficacité des 6 modalités de désherbage chimique (pré-levée, pré-levée + post levée, post-levée) sur le ray-grass et les dicotylédones.
- Observation de l'efficacité du binage.
- Echanges sur les stratégies de lutte contre le ray-grass : lutte agronomique préventive, lutte chimique et mécanique.

Une fiche synthèse reprenant les résultats de l'essai vous sera diffusée en fin d'année.



📌 Visite station collective CUMA (St Bonnet près Riom) | vendredi 30 juin

La station collective de remplissage-lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytos par biobac a accueilli 3 agriculteurs du bassin versant du Lembronnet.

Jean-Marie Filiol (le président de la CUMA de Saint Bonnet près Riom) et Christophe BRAS (FREDON, maître d'ouvrage initial sur le projet) ont présenté les étapes de réalisation du projet et les installations, puis ont fait un retour sur l'utilisation du site et répondu à leurs questions.



Historique

Les agriculteurs de Saint Bonnet près Riom remplissaient leur pulvérisateur à la fontaine sur la place du village.

Soucieux de leur environnement, ils ont souhaité en 2001, mettre en place un dispositif plus adapté et sécurisé en dehors du village, permettant le remplissage mais aussi le rinçage et une meilleure gestion des effluents phytos.

Interpellé par les agriculteurs, le groupe PHYT'EAUVERGNE propose un projet collectif expérimental d'aire de remplissage-rinçage des pulvérisateurs associé à un biobac. La réflexion, la recherche de financement et les travaux se déroulent de 2002 à 2004.

Une parcelle en dehors du village, occupée par d'anciens séchoirs à tabac, est proposée pour l'emplacement par un agriculteur. La commune achète la parcelle et la reloue à 1 €/an à la CUMA via un bail à construction. Le site est opérationnel fin février 2004.

Installations

En amont des travaux : une déclaration préalable en mairie et une déclaration d'installation ICPE à la DREAL.

Les installations initiales sont les suivantes :

- Aire bétonnée de 30 m x 5 m, équipée pour le remplissage de 2 potences réglables avec volucompteur et clapet anti-retour ET pour le rinçage de pistolets haute-pression avec enrouleur et d'un système pour rincer les bidons. L'eau utilisée est fournie par réseau d'Alimentation en Eau Potable à partir d'une connexion « gros débit ».

- Un regard décanteur et un dispositif de basculement des eaux (circulant sur l'aire bétonnée) constitué de 3 vannes hydrauliques asservies à une seule vanne manuelle équipée d'un système « détrompeur » obligeant l'utilisateur à basculer la vanne quand il a terminé son remplissage-rinçage.

- Un biobac de 60 m³, couvert par un tunnel plastique de serre.

- Un champ d'épandage (tuyaux percés enterrés à 50 cm sous terre) où sont en-

voyées les eaux de pluie ruisselant sur l'aire bétonnée, afin de dégrader naturellement les éventuels résidus lessivés.

Aucun aménagement existant n'était présent sur site (pas d'aire bétonnée, pas d'accès proche au réseau d'eau, ...). Ces installations initiales, avec l'aménagement extérieur du site (clôture, accès) ont coûté 63 000 €. Une importante part a été subventionnée par les partenaires du projet. 13 000 € sont restés à la charge de la CUMA.

Par la suite, le tunnel plastique de serre, dégradé par le vent au bout de 3 ans a été remplacé par une couverture partielle en tôle métallique, qui a coûté environ 15 000 € et a nécessité le dépôt d'un permis de construire.

Un local phyto collectif (aujourd'hui utilisé par 6 des 9 agriculteurs) a été construit plus récemment avec douche et lavabo raccordés au biobac, pour un budget d'environ 50 000 € et financé à 70% par différents partenaires.

La CUMA

La CUMA de Saint Bonnet était déjà existante au moment du projet. Elle regroupe 10 adhérents : 9 exploitations agricoles et la commune, représentant 800 ha en 2004 (aujourd'hui : 1000 ha).

En termes de fonctionnement, les agriculteurs (tous en cultures : céréales, vignes, arboriculture) adhérent à la CUMA avec leurs ha déclarés à la PAC. L'objectif est de trouver un système de répartition équitable, qui fait consensus.

Les premières années, la CUMA fait un emprunt de 13 000 € pour rembourser les installations : le coût de fonctionnement du site est alors facturé 2 €/ha aux adhérents. Aujourd'hui, le coût de fonctionnement est refacturé 0.30 €/ha. Les adhérents paient en plus leurs consommations d'eau, qui varient en fonction de l'utilisation (certains ne viennent que rincer, d'autres remplissent et rincent sur site).

Retour d'expérience sur l'utilisation

La CUMA a rédigé son propre règlement intérieur pour l'utilisation du site. Un système automatisé avec un détrompeur a été mis en place pour éviter les erreurs de manipulation. Un cahier de suivi est rempli à chaque utilisation pour noter les volumes utilisés, les effluents in-

troducts dans le biobac. Monsieur FILIOL exprime l'intérêt de la neutralité d'un organisme extérieur (la FREDON pour ce projet) pour la mise en route du site, le début de l'utilisation des installations et pointe la nécessité d'une bonne entente entre adhérents. L'entretien du substrat du biobac chaque année en fin d'hiver (brassage, apport de paille) est l'occasion de se retrouver pour un moment convivial.

Au niveau des installations, la CUMA, rajouterait, avec le recul, une cuve de pré-stockage pour ne pas « engorger » le substrat du biobac qui a parfois du mal à bien fonctionner au printemps et reçoit aujourd'hui les eaux de rinçage de 1 000 ha (contre 800 ha au début du projet). La couverture en tôle métallique du biobac ne permet pas de laisser passer suffisamment la lumière et donc de bien « chauffer » le substrat : la CUMA réfléchit à aménager la couverture avec une partie transparente en plexiglas.



Suites pour le bassin Versant du Lembronnet ?

- 1- Réfléchir à un ou plusieurs emplacements possibles (la FREDON rappelle que l'emplacement est stratégique et doit être central par rapport aux parcelles des futurs utilisateurs).
- 2- Informer les 2 CUMA du secteur sur la thématique et les consulter pour un éventuel projet collectif.
- 3- Recenser les agriculteurs intéressés par un projet collectif avant de poursuivre la réflexion.

D'autres infos | Analyses à tarifs réduits

Dans le cadre du contrat territorial, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne accorde une aide de 60 % pour les analyses de terres et les analyses d'effluents organiques (fumiers, lisiers, compost).

Les analyses réalisées (par le labo CESAR) vous seront facturées à hauteur de 40% du coût réel :

● **Analyse de terre** (pH, Matière Organique, % argile, NPK, Ca, Mg) : prix coûtant de 50.99 € HT, qui vous sera facturée **20.40 € HT**

● **Analyse effluent** (N total, N ammoniacal, P, K, Ca, Mg, pH, carbone organique) : prix coûtant de 81.15 € HT, qui vous sera facturée **32.46 € HT**

Pour toute demande d'analyse, afin de prévoir le prélèvement, **contactez Alban MIALON au 06 30 00 26 46**

Bulletin de Santé du Végétal | recherche observateurs !



Depuis 2009, le Bulletin de Santé du Végétal alerte les agriculteurs et les aide à reconnaître ravageurs et maladies dans leurs cultures. L'identification et l'observation de ces « bio-agresseurs » permet d'évaluer une pression et un risque pour la culture en fonction du stade de la culture, des conditions climatiques.

Pendant la période à risque pour les cultures, des observations sont réalisées chaque début de semaine par les Chambres d'agriculture, les Instituts Techniques, les CETA, les lycées agricoles, les coopératives, les négoce et LES AGRICULTEURS.



Vous souhaitez participer au réseau d'observateurs pour la prochaine campagne, en réalisant des observations sur une ou plusieurs de vos parcelles ?

Nous proposons de vous former à ces observations en vous accompagnant sur le terrain. Une indemnisation est prévue pour chaque observateur.

Cette mission vous intéresse ? contactez **Alban MIALON** au **06 30 00 26 46**



Evènements départementaux à ne pas manquer !

Démonstration de 3 outils de travail du sol | faux semis et déchaumages

Le Mardi 12 septembre 2017 | 9h à 17h30
à l'EARL des Dômes chez Aurélien et Dominique Cognet



Journée en partenariat avec Lemken, Claas et les Ets Chouvy.

Outils : Héliodor 9 en 4 m (faux-semis), Rubin 9 en 3,5 m (déchaumeur disques), Karat 9 en 3,5 m (déchaumeur dents).



De 9h à 12h à Dallet | Démonstrations des 3 outils sur repousses de colza.

De 14h 17h à Clermont-Fd | Démonstrations des 3 outils sur chaumes de blé et lin.

A 17h | Présentation du lin graine par les Ets Chouvy.



Pot de clôture à partir de 17h30.

Journée faux semis - démonstration travail outils | mercredi 13 septembre

(date susceptible d'être modifiée en fonction des conditions agro-météo).

Nous souhaitons approfondir l'intérêt de la réalisation de faux-semis en interculture pour diminuer le stock semencier des adventices à levée estivale-automnale.

2 essais « faux-semis » seront implantés sur une parcelle salie en ray-grass de la SCEA de l'Abbaye à Vodable :

- **Un essai « outils »** : pour comparer le travail et l'efficacité de différents outils pour réaliser un bon faux-semis

- **Un essai « dates et nombre de passages »** : avec le même outil pour comparer l'efficacité de la levée des adventices (notamment ray-grass) entre modalités :

Quelle date de passage permet un meilleur faux-semis ? Quels effets de la combinaison de plusieurs passages ?

Une première journée aura lieu le **mercredi 13 septembre** (date susceptible d'être modifiée) avec :

- **Réglages des outils le matin (10h)** puis déjeuner offert pour les chauffeurs.

- **Invitation l'après-midi (14h)**: démo dynamique sur l'essai « outils » et présentation des différents outils, échanges sur la réalisation de faux-semis.

Nous souhaitons mettre à contribution les agriculteurs du secteur, avec les outils utilisés sur le secteur (déchaumeur à disques indépendants, déchaumeur à dents, vibro-déchaumeur, herses...).

L'objectif est de réaliser les passages avec ces outils le jour de la visite sur chaumes de blé déchaumés/ non déchaumés.

Cultivons l'Avenir en Limagne | Démonstrations Outils de Travail du Sol : Restructuration de vos sols en profondeur

Le Mardi 10 octobre 2017 | 9h à 17h

à l'EARL des Dômes chez Aurélien et Dominique Cognet

24 outils en démonstration dynamique !!!

18 marques représentées.

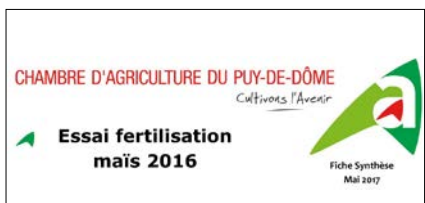
8 ateliers différents (3 outils par ateliers) avec 6 démos dans la journée : Charrue Déchaumeuse, Cultivateurs lourds, Déchaumeurs à dents, Strip-Till, Déchaumeurs à dents et disques, Machine à Bêcher, Décompacteurs, Ameublisseurs/ Fissurateurs.

Profils de sol commentés pour chaque atelier.

Déjeuner possible sur place.



Publications



Supports :

- **Essai variétés tournesol oléique** chez Michel BOURZEIX à Mareugheol (BV Lembronnet) en 2016.
- **Essai fertilisation maïs grain** chez Pascal Lavest à Crevant-Laveine (AAC Pont du Château-Vinzelles) en 2016.

Ces 2 synthèses sont jointes au bulletin et bientôt disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture 63.

Dates à retenir

📅 **Mardi 12 septembre 2017 à 9h à 17h30** | EARL des Dômes - Aurélien et Dominique Cognet | **Journée de démonstration de 3 outils de travail du sol : faux semis et déchaumages.** En partenariat avec Lemken, Claas et les Ets Chouvy. Démonstrations Héliodor 9 en 4 m, Rubin 9 en 3,5 m et Karat 9 en 3,5 m.

📅 **Mercredi 13 septembre 2017 à 14h** (date susceptible d'être modifiée) | **Journée faux-semis sur le Bassin versant du Lembronnet** (parcelle de la SCEA de l'Abbaye à Vodable)

- Démonstration du travail de différents outils.
- Echanges sur la réalisation de faux-semis. (Intérêts agronomiques, techniques de réalisation).

📅 **Mardi 10 octobre 2017 de 9h à 17h** (semaine après le Sommet de l'Élevage) | EARL des Dômes - Aurélien et Dominique Cognet | **Journée Cultivons l'Avenir en Limagne** : Démonstrations Outils de Travail du Sol : Restructuration de vos sols en profondeur : 24 machines en démonstration !!! : Strip-Till, Machine à Bêcher, Charrue Déchaumeuse, Cultivateurs, Déchaumeurs, Déchaumeurs à dents + disques, Décompacteurs, Ameublisseurs/Fissurateurs.

Retrouvez plus d'informations sur ces journées dans les prochains journaux Chambre et sur le site internet : www.chambre-agri63.com



Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
11 allée Pierre de Fermat – BP 70007
63171 Aubière Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46 - Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

www.chambre-agri63.com